

Vaccin contre le tétanos, la diphtérie et la coqueluche

La vaccination a sauvé plus de vies que n'importe quelle autre intervention médicale. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies graves.

Le tétanos, la diphtérie et la coqueluche sont des maladies évitables par la vaccination.

Le **tétanos** (ou trismus) est causé par une bactérie qui se trouve dans la terre, partout au monde. La bactérie produit une toxine dangereuse dans les 3 à 21 jours après avoir pénétré le corps par une coupure ou une lésion cutanée. La toxine cause un raidissement douloureux des muscles du corps. Dans les cas les plus graves, les muscles contrôlant la respiration sont affectés. En l'absence de traitement, 8 personnes sur 10 peuvent en mourir. Cette bactérie ne se transmet pas d'une personne à une autre.

La **diphtérie** est une maladie grave présente un peu partout dans le monde. Le bacille de la maladie se propage dans l'air lorsque la personne infectée tousse ou éternue. Il peut également se transmettre par contact direct avec la peau de la personne infectée. Les symptômes sont une légère fièvre, un mal de gorge, de la difficulté à avaler, de la fatigue et une perte d'appétit. Une membrane d'un blanc grisâtre apparaît dans la gorge dans les 2 ou 3 premiers jours de la maladie, causant de graves problèmes comme l'obstruction des voies respiratoires et la suffocation. Dans les 2 à 5 jours suivants, la bactérie produit également une forte toxine pouvant entraîner une défaillance cardiaque et une paralysie. Sans traitement, 1 personne sur 10 peut en mourir.

La **coqueluche** est une infection bactérienne grave et très contagieuse des poumons et de la gorge. La coqueluche peut causer une pneumonie, un affaissement des poumons, une hémorragie cérébrale, une inflammation ou des dommages permanents, des crises d'épilepsie ou la mort. La bactérie se propage facilement par la toux, les éternuements ou des contacts face à face rapprochés. La coqueluche cause des quintes de toux graves qui se terminent souvent par une longue inspiration sifflante avant le prochain souffle et la respiration est très difficile. Cette toux peut durer des mois. Même avec un traitement, la coqueluche cause de 1 à 4 décès par année au Canada.

Comment peut-on prévenir ces maladies?

- Faites-vous vacciner. Quand vous ou votre enfant recevez le vaccin, vous contribuez aussi à la protection des autres.

- Adoptez de bonnes pratiques sanitaires (p. ex. : se laver les mains). Couvrez votre bouche quand vous toussiez.

Qui peut recevoir ce vaccin gratuitement?

- Les élèves de 8^e année à qui l'on administre un **vaccin de rappel** (sauf s'ils ont été vaccinés depuis l'âge de 11 ans).
- Les femmes enceintes, à **chaque grossesse** (idéalement entre la 27^e et 32^e semaine de gestation), afin d'offrir à l'enfant une protection passive et temporaire contre la coqueluche.
- Les adultes devraient recevoir ce vaccin à titre de vaccin de rappel tous les 10 ans s'ils ont déjà reçu une série de vaccins contre le tétanos plus tôt dans leur vie.
- Les adultes qui n'ont jamais été vaccinés ou qui n'ont aucun souvenir d'avoir été déjà vaccinés.
- Les personnes ayant des lacérations graves ou des blessures profondes et dont le dernier vaccin contre le tétanos remonte à plus de cinq ans.

Qui ne devrait pas recevoir ce vaccin?

- Les personnes souffrant d'une maladie grave aiguë, accompagnée ou non de fièvre, doivent reporter la vaccination.
- Toute personne ayant eu des réactions pouvant entraîner la mort à la suite de l'injection d'une dose du vaccin contre le tétanos, la diphtérie ou la coqueluche ou à tout composant du vaccin.
- Les enfants âgés de moins de 4 ans.
- Les personnes ayant été atteintes du syndrome de Guillain-Barré (SGB), dans les six semaines suivant l'administration antérieure d'un vaccin contenant celui du tétanos. Ce syndrome est une affection rare qui entraîne l'affaiblissement, voire la paralysie des muscles.
- Les personnes qui ont subi une thrombocytopénie transitoire ou d'autres complications neurologiques à la suite d'une vaccination antérieure contre la diphtérie et/ou le tétanos.
- Précautions** : Le vaccin contenant la coqueluche peut être administré aux personnes atteintes des problèmes de santé suivants une fois que le régime de traitement a été établi et que leur état de santé s'est stabilisé :

- Trouble neurologique évolutif ou non contrôlé (y compris les spasmes infantiles pour le vaccin DCaT)
- Crises d'épilepsie non contrôlées
- Encéphalopathie évolutive
- **Contre-indication** : Les personnes qui, dans les 7 jours suivant l'administration d'un vaccin à composant anticoagulant, ont été atteintes d'encéphalopathie (p. ex. : coma, diminution de l'état de conscience, convulsions prolongées) non attribuable à une autre cause identifiable.

Quelles sont les réactions courantes à ce vaccin?

- **Les vaccins sont des produits très sûrs et efficaces. En fait, il est bien plus dangereux de contracter l'une de ces maladies graves que de se faire vacciner.**
- Une douleur, une rougeur, et une enflure au point d'injection.
- Certaines personnes peuvent voir les symptômes suivants : fatigue, maux de tête, légère fièvre, étourdissements, douleurs musculaires ou nausées.
- Ces réactions légères durent généralement un jour ou deux.
- Les engourdissements, les picotements, la névrite brachiale (douleur dans les nerfs du bras et de l'épaule), la paralysie faciale, les convulsions, la myélite (inflammation de la moelle épinière) et la myocardite (inflammation du cœur) sont de rares symptômes de la vaccination.
- Ne traiter la fièvre d'un enfant (attendre au moins 6 à 8 heures après la vaccination) que s'il ne se sent pas bien, s'il refuse de boire ou s'il a du mal à dormir.

Il est important de rester à la clinique pendant 15 minutes après une vaccination en raison de la possibilité extrêmement rare d'une réaction allergique constituant un danger de mort nommée anaphylaxie. Ce genre de réaction peut comprendre de l'urticaire, des problèmes respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. **Si cela se produit après avoir quitté la clinique, composez le 911 ou le numéro d'appel des secours locaux.** Une telle réaction peut être traitée et se produit dans moins d'un cas sur un million de vaccinations.

À qui devez-vous signaler toute réaction au vaccin?

- Signalez dès que possible toute réaction inattendue ou indésirable en composant le 811 ou en communiquant avec votre infirmière de la santé publique, votre infirmière praticienne ou votre médecin.

De l'**acétaminophène** (à tout âge; Tylenol®, Tempra®) ou de l'**ibuprofène (6 mois et plus;** Advil®, Motrin®) peuvent être administrés pour traiter la fièvre et la douleur. **Il ne faut PAS administrer d'AAS** (Aspirin®) aux enfants de moins de 18 ans afin d'éviter toute apparition du syndrome de Reye.

Communiquez avec une infirmière de la santé publique si :

- vous avez des questions ou des craintes concernant votre réaction ou la réaction de votre enfant à un vaccin;
- vous ou votre enfant avez dû aller chez le médecin, à l'hôpital ou dans un centre de soins de santé pour un symptôme pouvant être lié à la vaccination.

Que contient ce vaccin?

ADACEL^{MD} Ingrédients : anatoxine tétanique, anatoxine diphtérique, anatoxine coquelucheuse acellulaire, hémagglutinine filamenteuse, pertactine et fimbriae de types 2 et 3, 2-phénoxyéthanol [non présent dans la formulation sans agents de conservation], phosphate d'aluminium ainsi qu'une quantité infime de formaldéhyde et de glutaraldéhyde qui sont des résidus des procédés de production. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni latex. Sans antibiotiques.

BOOSTRIX^{MD} Ingrédients : anatoxine diphtérique, anatoxine coquelucheuse acellulaire, hémagglutinine filamenteuse, pertactine, anatoxine tétanique, sels d'aluminium, chlorure de sodium, eau pour injection. Le vaccin ne contient ni thimérosal ni latex. Sans antibiotiques.

Consentement des mineurs matures

Il est recommandé que les parents ou tuteurs discutent du consentement à la vaccination avec leurs enfants. Toutefois, en Saskatchewan, les adolescents âgés de 13 à 17 ans capables de comprendre les avantages et les réactions possibles à chaque vaccin, ainsi que les risques de ne pas être vaccinés, peuvent légalement consentir ou refuser la vaccination en présentant un consentement éclairé, en tant que mineur mature, au fournisseur de soins de santé.

Les feuillets d'information sur les vaccinations offertes par la province se trouvent à l'adresse suivante : www.saskatchewan.ca/bonjour.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre bureau de santé publique local, votre médecin, votre infirmière praticienne, InfoSanté en ligne ou en composant le 811.

Références : [Guide canadien d'immunisation](#); monographies de produits d'ADACEL^{MD} et de BOOSTRIX^{MD}